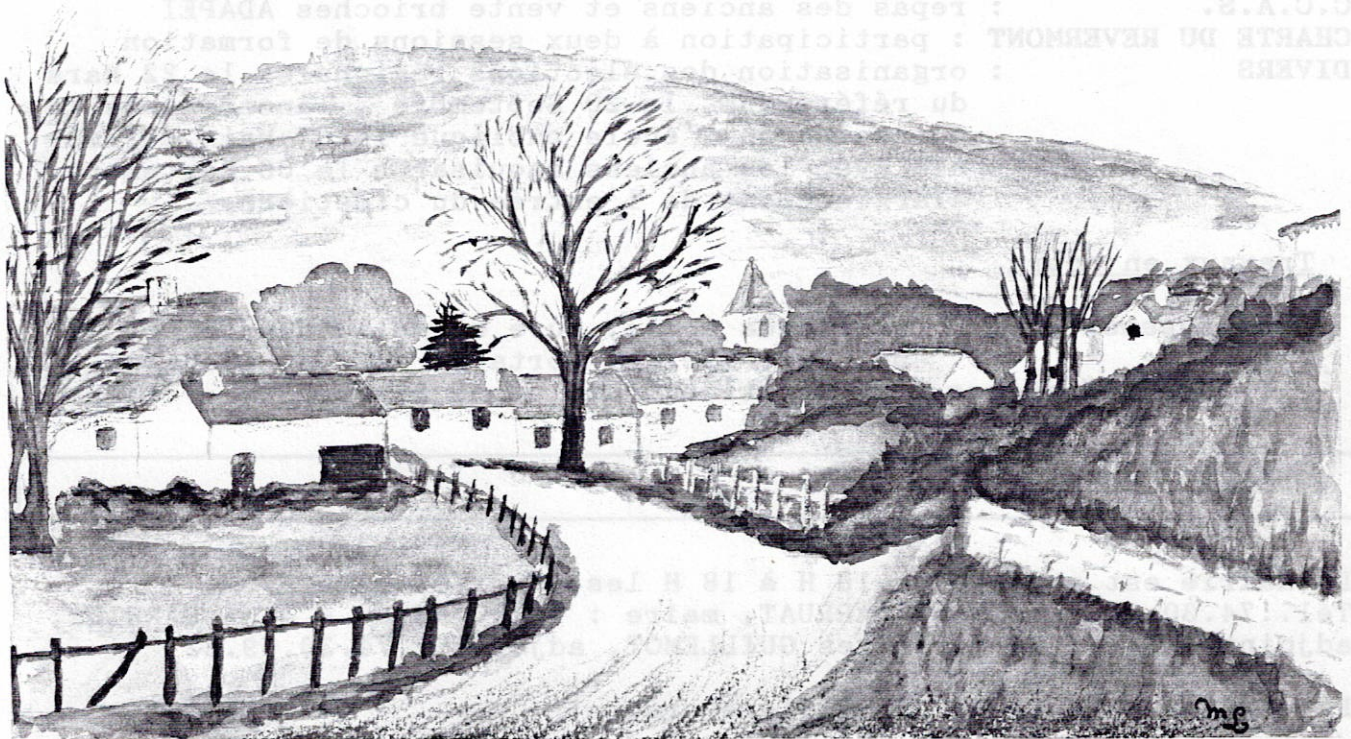


LE DROMADAIRE

Bulletin d'informations municipal de DROM



LE MOT DU MAIRE

Cette année a été marquée par des événements graves à travers le monde : guerres, catastrophes naturelles, famine, chômage ...

A l'échelle de notre commune, une foule de petits événements, beaucoup plus anodins certes, mais très importants pour nous, viennent rythmer notre vie. Il est de la responsabilité de vos élus de s'en préoccuper.

Malgré de faibles revenus, nous devons en priorité réaliser tous les travaux d'entretien (voirie, bâtiments) mais aussi améliorer les services et les éléments de votre cadre de vie.

Mon souci est de veiller à une gestion saine et rigoureuse mais aussi de vous aider à régler les problèmes que vous pourriez rencontrer.

Ce bulletin vous apportera, entre autres, les nouvelles de votre village sur le plan financier et les principales réalisations faites au cours de l'année 1992.

Qu'il me soit permis, par le biais de ce bulletin, de penser aux malades, aux personnes seules ou âgées qui parfois se trouvent loin des leurs, ainsi qu'à ceux qui cherchent un emploi.

Je souhaite que 1993 soit pour chacun de vous une année de paix, de fraternité, d'indulgence et de tolérance.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE A TOUS

Noël LARRUAT, Maire de DROM

Travaux des commissions

- CHEMINS ET VOIRIE** : élagage , réfection chemin du Réservoir et cour école , goudronnage chemin Morin , chemin de la Couillette et passage salle des fêtes, réfection murets et grillages
- BOIS** : nettoyage des plantations (programme affouage)
- BATIMENTS** : réfection fenêtres école et sacristie, plomberie et zinguerie local communal , école et clocher, changement rideaux école
- C.C.A.S.** : repas des anciens et vente brioches ADAPEI
- CHARTRE DU REVERMONT** : participation à deux sessions de formation
- DIVERS** : organisation des élections régionales le 22 Mars du référendum le 20 Septembre , lancement de la quinzaine de l'école publique le 07 Mai ,cérémonie avec les anciens maquisards le 06 Septembre, élargissement de l'entrée du cimetière.

Travaux en cours

- Aménagements** grillages école, cure et salle des fêtes, peinture Vierge, portails cure et décharge
- Ordures ménagères** installation d'une benne à verre

INFORMATIONS PRATIQUES

La **Mairie** est ouverte de 16 H à 18 H les mardi et samedi.
 Tél.:74.30.67.48 - Noël LARRUAT, maire : 74.30.62.06 - Jean CARRIER, adjoint : 74.30.64.64 - Yves GUILLEMOT, adjoint : 74.30.69.22

Perception : 74.30.65.30 (Villereversure)

Gendarmerie : 17 (Ceyzériat : 74.30.00.10)

Pompiers : 18 (Drom, Lieutenant Carrier : 74.30.67.17 ,
 Sergent Corretel : 74.30.67.43)

S.A.M.U. : 15

Assistante sociale : Maryse Hiebel : 74.30.04.64 (Ceyzériat)

Puéricultrice : Marie-France Desautel : 74.30.04.64 (Ceyzériat)

Garde d'enfants : Murielle Palamede est assistante maternelle agréée à Drom. Elle peut assurer la garde d'enfants à la journée , la prise en charge d'enfants scolarisés avant et après l'école et, si besoin est, le repas de midi. Tél. : 74.30.60.56

La **Fromagerie** est ouverte de 8H30 à 12H30 et de 18H à 19H la semaine
 de 8H30 à 12H30 et de 14H à 19H le samedi
 de 8H30 à 12H le dimanche matin

Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11H30

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mardi entre 10H et 13H
 (le mercredi suivant si le mardi est férié)

Le **Club de l'Age D'Or** se réunit tous les mercredis de Octobre à Avril à la salle de la Mairie, de 13H30 à 17H30

Les séances de **Gymnastique Volontaire** ont lieu tous les mardis de Octobre à Juin à la Salle des Fêtes, de 20h30 à 21H30

INFO CHEMINS

Comme chaque année, la commission des chemins a établi un programme de goudronnage et d'élagage pour l'entretien des routes et des chemins communaux.

Le coût des travaux d'élagage effectués par la D.D.E. pour l'année 1992 s'élève à 9 000 F., constituant une charge élevée pour la commune. Bien sûr, il appartient à la commune d'entretenir les routes et chemins pour permettre une circulation facile, mais il apparaît parfois un manque d'entretien des haies qui bordent les voies.

Aussi, pour éviter les controverses et les malentendus qui peuvent naître de cet état de fait, il est rappelé l'article 39 du code des chemins ruraux : *"Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des chemins ruraux doivent être coupés, à la diligence des propriétaires ou fermiers, de manière à sauvegarder la commodité du passage et la conservation du chemin."*

S'il est agréable et pratique de se déplacer dans un chemin bien entretenu, gageons que nous pouvons compter sur la compréhension et l'efficacité des riverains pour encore améliorer la sécurité de circulation sur nos routes et chemins communaux.

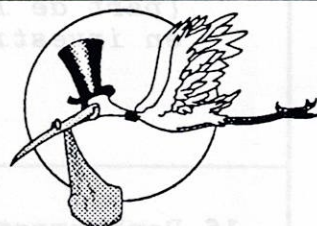
Yves GUILLEMOT

ETAT CIVIL 1992

Naissances : Julien Morin, le 07 Janvier
Martin Fourmond, le 03 Octobre

Décès : Octavie Grenodon, le 20 Janvier
Marie Bonnet, le 20 Septembre

Mariages : Isabelle Larruat et Richard Pechoux, le 12 Septembre
Solange Guerin et Claude Tarare, le 24 Octobre



FUNERAILLES

Jusqu'ici, lors des obsèques survenant dans le village, nos amis pompiers bénévoles préparaient les tombes, assurant ainsi un service délicat et contraignant, fort peu onéreux de surcroît. Pour des raisons très compréhensibles et honorables, ils ne souhaitent plus assumer cette prestation à partir du 1^{er} Juin 1993.

A l'avenir, les personnes confrontées à ce douloureux problème devront effectuer les démarches nécessaires auprès des diverses entreprises de Pompes Funèbres du secteur, dont ils auront cependant le libre choix.

Jean CARRIER

POUR UN COURRIER BIEN RECU

Nous avons la chance d'avoir à Drom un facteur sympathique et efficace ; facilitons-lui donc la tâche, et surtout celle de ses remplaçants éventuels (qui ne nous connaissent pas tous) et des responsables d'associations locales (qui ont souvent des informations ou des invitations à nous transmettre) : équipons-nous -si ce n'est déjà fait- d'une boîte aux lettres normalisée en bordure de la voie publique ; nous serons ainsi assurés de continuer à bénéficier d'un service postal de qualité !

Daniel BROCHIER

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

60	Denrées et fournitures	33 500
	(dont combustibles : 16 000, fournitures scol.: 7000)	
61	Frais de personnel	66 400
	(dont rémunération : 45 000, charges soc. : 17 000)	
62	Impôts et taxes	4 700
63	Travaux et services extérieurs	166 000
	(entretien bâtiments, voirie, réseaux, bois, ordures ménagères : 18 000. assurances : 9 000 .électricité + eau + gaz : 20 000)	
64	Participations et contingents	44 972
	(charges intercommunales, aide sociale : 9 500, scolarité à l'extérieur : primaire 3635, second.15 200)	
65	Allocations et Subventions	19 302
66	Frais de gestion générale	111 746
	(fêtes, frais P.T.T.: 2 500, indemnités maire et adjoints : 33 000, imprévus : 62 346)	
67	Frais financiers	15 450
	(intérêts des emprunts)	
82	Charges antérieures	100
83	Prélèvement pour dépenses d'investissement	399 151
	(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)	
		861 321

INVESTISSEMENT

16	Remboursements emprunts	18 562
18	Règlement de dettes	10 384
21	Acquisitions de biens meubles et immeubles	38 697
23	Travaux de bâtiment et de génie civil	265 000
	(Mur soutènement : 80 000, Ecole : 75 000, Cure + local S.P.: 60 000, Murets et grillages : 40 000, Eglise : 10 000)	
25	Prêts et avances à long terme	150 850
	(Travaux effectués par le biais de syndicats ; voirie : 150 000, éclairage : 850)	
26	Acquisitions titres et valeurs	3 602
	(Part dans les associations syndicales et organismes publics)	
		487 095

1 348 416

DATES A RETENIR

- * Samedi 6 Février : y'aura du Boudin avec Patrimoine
- * Samedi 20 Février : banquet de la Sainte Agathe
- * Dimanche 28 Février: projection diapos du Comité de Fleurissement
- * Dimanche 7 Mars : thé dansant Ligue contre le Cancer (Revonnas)
- * Samedi 13 Mars : vente des tartes de la Gymnastique Volontaire
- * Dimanche 21 et Dimanche 28 Mars : élections législatives

RECETTES

70 Produits de l'exploitation (redevance ordures ménagères)	10 230	FONCTIONNEMENT	
71 Produits domaniaux (coupes de bois, locations de bâtiments, concessions cimetière)	139 600		
73 Recouvrements et subventions	20 799		
74 Dotations versées par l'Etat	142 317		
75 Impôts indirects	13 308		
77 Contributions directes (part de la commune sur les impôts locaux)	190 686		
82 Produits antérieurs (excédent de fonctionnement reporté de 91 en 92)	344 381		
	861 321		
06 Excédent d'investissement (report de l'année 91 : opérations non réalisées)	30 750		INVESTISSEMENT
10 Subventions d'équipement (Mur soutènement : 24 000, O.N.F.: 5 100)	29 100		
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement ("autofinancement")	399 151		
14 Participations travaux d'équipement (compensation T.V.A.)	22 338		
25 Recouvrement créances long ou moyen terme (Syndicat des Eaux)	5 756		
	487 095		
	1 348 416		

DATES A RETENIR

- * **Dimanche 18 Avril** : repas du Comité de Fleurissement
- * **Samedi 1^{er} Mai** : parcours sportif des sapeurs pompiers
- * **Samedi 8 Mai** : cérémonie au monument
- * **Samedi et Dimanche 25 et 26 Septembre** : Fête de Drom
- * **Fin Octobre** : concours de belote du Sou des Ecoles
- * **Jeudi 11 Novembre** : cérémonie au monument

Notre école communale se porte bien et, depuis quelque temps déjà, elle joue les vedettes.

Avec 14 élèves, la rentrée 91 fut excellente. Le cru 92 ne l'est pas moins puisque 15 garçonnets et fillettes, dont 4 petits nouveaux, ont envahi la salle de classe le 10 Septembre 92, prêts à être confrontés aux rigueurs de la science qui leur sera prodiguée quotidiennement et leur permettra de croître harmonieusement en âge et en sagesse.

Les hautes fenêtres de cette salle ont été changées, ce qui n'était pas un luxe. Les raccords de peinture sont faits et des rideaux conformes aux normes de sécurité remplacent les anciens. Les fameux "tableaux noirs" sont désormais verts ou blancs, ce qui est plus gai. Côté jeux, au printemps, la cour a fait peau neuve, si l'on peut dire. Le nouveau revêtement a déjà fait la joie des amateurs de "Rollers".

Les nouveautés de l'an dernier ont été reconduites et améliorées, tant sur le plan sportif que culturel dans les différentes activités scolaires et périscolaires pratiquées. Cette saison, rendant la politesse à leurs homologues de Saint Forgeot (Saône et Loire), nos écoliers de Drom ont visité la région de Autun et de Beaune, trois jours durant : les voyages forment la jeunesse !

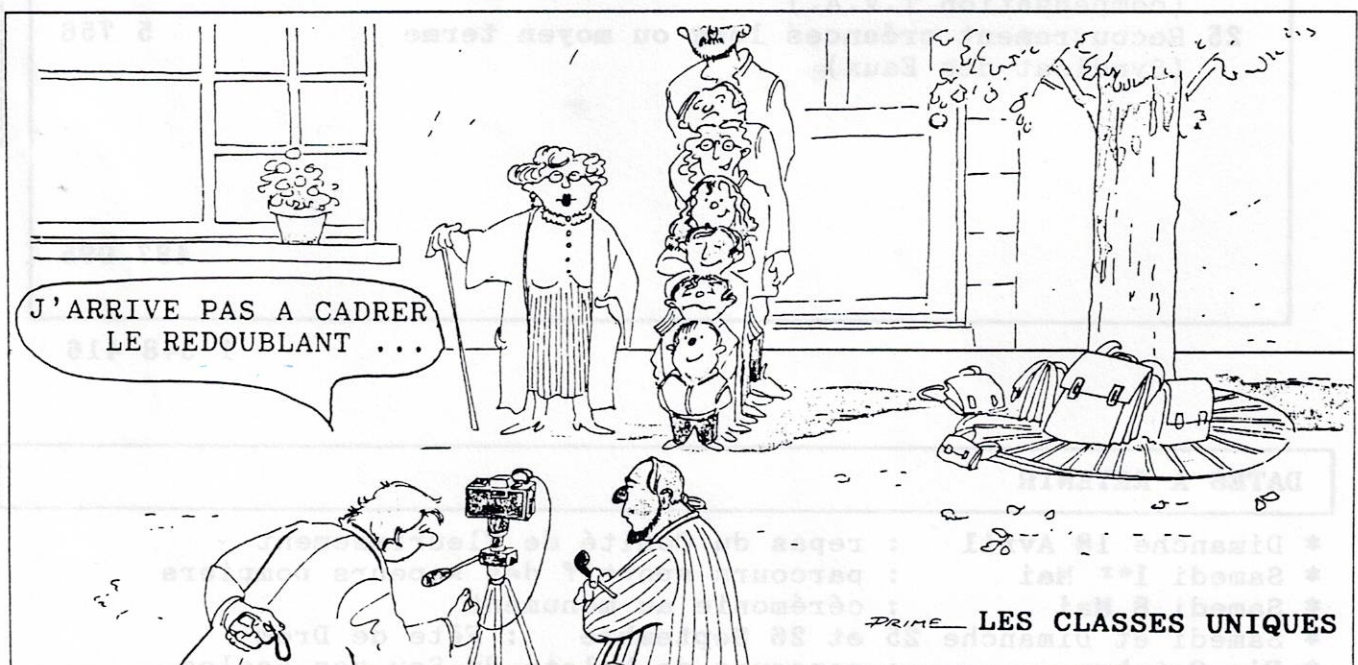
ECOLE PUBLIQUE
quinzaine 1992



N'oublions pas la manifestation concernant le lancement de la quinzaine de l'école publique, en présence de nombreuses personnalités, dont M.le Préfet, honneur rarissime dans notre commune et méritant d'être souligné.

Notre école communale se porte bien, grâce à la vitalité de tous : de son chef d'orchestre Danièle Perrin (à qui nous souhaitons un prompt rétablissement), de l'équipe très dynamique de jeunes parents d'élèves, d'un D.D.E.N. discret mais actif et de la municipalité bienveillante.

Jean CARRIER



NOS PETITS CAVETS EN BOURGOGNE

Du 19 au 21 Octobre, on est allé chez nos correspondants de Saint-Forgeot, en train. Quel événement pour 7 d'entre nous ! C'était la première fois que nous prenions un train ! Comme ça roule vite un train ! Les marches sont très hautes pour grimper avec nos bagages. Le trajet ne nous a pas paru long car on s'est occupé à faire des fiches et à lire.



En gare d'Autun, les mamans de nos correspondants nous attendaient. Nous étions excités, nerveux, contents d'arriver mais émus tout de même .

Le lendemain, en car, on est allé tous ensemble visiter les monuments de l'époque gallo-romaine, à Autun : la porte d'Arroux, la porte St André, le théâtre romain près du lac, la pierre de Couhard, la croix de la Libération (époque : XX^{ème} siècle), les remparts et le temple de Janus. Après cette belle visite, nous avons tous dîné à la cantine puis préparé des messages pour le lâcher de ballons qui avait lieu le jeudi.

Après cette journée chargée, nous avons retrouvé les familles pour dormir. Plus de larmes ! Nous avons tous le sourire.

Le mercredi, dernier jour de notre visite, nous avons de nouveau emprunté le car pour aller à Beaune en Côte d' Or. Que de vignes ! On a cueilli quelques grappes, en douce, lors d'un arrêt pipi ... On est resté toute la journée à l'Archéodrome où nous avons compris comment ont vécu les hommes de la Préhistoire et les Gaulois.

Quel séjour agréable ! ! !

Cédric, Eugénie, Fabrice,

Francis, Jenny, Lucie, Malaurie, Michael,

Rémi, Stéphanie et Thomas.

Coût des derniers travaux de rénovation et d'amélioration de l'école (Prix T.T.C.)

En 1990 : 5 555,22 F pour les rayonnages ; en 1992 : 4 179,97 F pour les tableaux, 47 843,24 F (menuiserie) + 11 879,56 F (peinture) pour les fenêtres, 8 254,56 F pour les rideaux, 3 616,36 F pour les chénaux, 9 072,90 F pour le muret du jardin , 58 000 F pour la cour et 8 479, 90 F pour le remplacement des grillages (Pour ces deux derniers montants, il s'agit de devis, les factures définitives ne nous étant pas encore parvenues)

DU VERRE CONTRE LE CANCER

Au cours de l'année 1993, la commune installera un container à verre. Celui-ci est exclusivement réservé à la récupération de ce déchet ménager encombrant, dangereux mais recyclable qu'est le verre hors d'usage : bouteilles inutiles, pots et bocaux de toutes sortes, ébréchés ou non.

Mais attention : ce container n'est pas une poubelle. Le produit de cette récupération est réservé à la **Ligue contre le cancer**, pensez-y ! En vous débarrassant, et en protégeant notre environnement, vous aurez le geste qui, ajouté à des milliers d'autres, contribuera peut-être à guérir cette terrible maladie.

Cette pensée vaut bien un détour...

Jean CARRIER

DISTRIBUTION, QUALITE ET COUT DE L'EAU

L'eau qui coule dans les robinets de Drom provient d'une nappe alluviale de l'Ain ; elle est captée dans différents puits à Conflans (Corveissiat).

Le **Syndicat Ain-Suran-Revermont** a la charge du transport et de l'alimentation des communes en eau potable. Le **Syndicat des Eaux de Chavannes** regroupe et représente les usagers de Chavannes, Dhuis, Montmerle, Drom et Ramasse. Il centralise les besoins et coordonne les moyens d'action nécessaires à la desserte du secteur. La **Lyonnaise des Eaux Dumez**, intermédiaire lié par contrat d'affermage, assure la fourniture et la gestion ; elle réalise les branchements et effectue l'entretien du réseau de distribution.

Des analyses régulières sont effectuées sous contrôle de la D.D.A.S.S. : analyses chimiques à la source, bactériologiques dans chaque commune.

Il s'agit d'une eau bicarbonatée calcique, moyennement minéralisée, d'une dureté moyenne : 20° (une eau est dite douce en-dessous de 15°) avec une légère tendance agressive (c'est à dire que, froide, elle ne laisse théoriquement pas de dépôt dans un tuyau, une eau non agressive laisse du tartre)

Bicarbonates	: 230 milligrammes par litre		
Sels de Calcium	: 72 mg/l		
Sels de Magnésium	: 5 mg/l	Silice	: 3,2 mg/l
Chlorures	: 4,3 mg/l	Sodium	: 2,6 mg/l
Nitrates	: 2,4 mg/l	Potassium	: 0,8 mg/l
Sulfates	: 5,8 mg/l	Cuivre	: 62 microgrammes par litre
		Manganèse	: 10 µg/l

La rémunération du Syndicat des Eaux de Chavannes est assurée par la surtaxe communale figurant sur les factures établies par la S.L.E.. Par suite de diverses erreurs administratives, les augmentations progressives prévues depuis 1990 ont été mal répercutées, privant le Syndicat de ses ressources.

Un accord récent, basé sur le partage des responsabilités et conclu entre les différentes parties, va permettre la régularisation de la période 1990-1991.

Pour les usagers, seule l'année 1992 subira une modification assez sensible du fait de l'application d'un nouveau barème sur les 2 volets de la surtaxe communale :

- Taxe à la consommation : 1,50 F par m³ au lieu de 1 F
- Forfait **annuel** par abonné : 60 F au lieu de 24,54 F

L'ensemble des redressements, pour les 2 semestres 1992 - c'est à dire la différence apparaissant sur la facture de décembre 1992 (comparée aux factures précédentes) - pour un abonné moyen consommant 100 m³ par an, sera de 90 F T.T.C. environ.

Jean CARRIER

Daniel BROCHIER

S'il est un problème de plus en plus d'actualité, c'est bien celui de l'élimination de nos déchets. Nous voyons dans la presse et à la télévision des reportages sur les déchetteries, le recyclage et la valorisation. Ces mots nouveaux définissent des installations modernes qui se chargent de traiter de façon convenable notre production de déchets sans cesse croissante.

Les réglementations en vigueur obligent de passer par le stade du tri sélectif et du recyclage, avant le traitement final des déchets qui seront encore valorisés lors de leur destruction. Il faut en effet retraiter les matériaux tels que le verre, le bois, les métaux, le papier ou le plastique. La valorisation est la récupération et l'exploitation de l'énergie par les résidus lors de leur traitement.

Avec des règlements nécessaires mais toujours plus stricts, il est apparu depuis quelques années déjà l'impossibilité pour chaque commune de faire face seule à ce problème qui découle de notre société moderne.

C'est pour cela que se sont formés des syndicats intercommunaux comme le SIEPR (Syndicat du secteur de Bourg en Bresse), créateur entre autre de la décharge contrôlée de la Tienne qui, avec plus de moyens, peut traiter nos déchets dans de meilleures conditions. Pour la décharge de la Tienne, il s'agit de plus de 52 000 tonnes de déchets traités annuellement provenant d'une trentaine de communes dont la nôtre qui produit à elle seule **30 tonnes** d'ordures ménagères par an. Une déchetterie a également été mise en place par le SIEPR à Bourg en Bresse ; elle fonctionne depuis décembre 1991 et est ouverte à tous.

Même dans notre petit village, ce sujet nous concerne car toutes ces nouvelles dispositions auront pour conséquence une augmentation très nette de notre redevance de collecte d'ordures ménagères pour cette année et les années à venir. **Mais ceci est nécessaire si nous ne voulons pas léguer à nos enfants un environnement irrémédiablement souillé.** La commune de Drom, soucieuse d'améliorer notre cadre de vie, a, depuis quelques années déjà, mis en place un système de collecte d'ordures ménagères et poursuivra son effort cette année en achetant un container pour la récupération du verre usagé.

Dans l'immédiat, pour prolonger la vie de notre décharge communale qui nous rend de grands services mais qui voit ses jours comptés, il faut que chacun de nous prenne conscience de ces préoccupations et respecte au minimum ces gestes simples :



- * Ne pas déposer des sacs d'ordures ménagères à la décharge
- * Tenir la plate-forme dégagée en vidant les dépôts directement dans le trou
- * Bien refermer le portail en sortant de la décharge
- * Rappeler à notre entourage que l'accès à la décharge est réservé aux habitants de la commune.

Pour l'avenir, il nous faudra proposer des solutions pour la collecte des déchets autres que les ordures ménagères car notre secteur accuse, il faut bien le reconnaître, un certain retard dans ce domaine.

ELECTIONS

Prochaines consultations : élections législatives en mars 1993
cantonales et européennes en 1994
municipales et présidentielles en 1995

Dernières consultations : élections régionales le 22 Mars 1992
référendum sur le Traité de Maastricht
le 20 Septembre 1992

A Drom, sur 110 électeurs inscrits :

84 ont voté (soit **76,36%**), 83 ont exprimé une opinion
(soit **98,81%**) pour les régionales

92 ont voté (soit **83,64%**), 91 ont exprimé une opinion
(soit **98,91%**) pour le référendum

Il est démontré une fois de plus qu'à Drom, ce sujet est très important et reçoit tout l'intérêt qu'il mérite.

Rappel de quelques dispositions réglementaires en matière électorale

A) Campagne électorale

La liberté d'opinion et d'expression est légalement reconnue en France, pays respectueux des Droits de l'Homme et du Citoyen. Chacun peut faire connaître ses idées et exposer son point de vue, oralement, par écrit ou par voie d'affiches. Toute opinion, respectant celle des autres, est respectable. La courtoisie est de rigueur et, si des débordements sont constatés, la passion des convictions peut être une explication, mais en aucun cas une excuse.

B) Scrutin

La campagne cesse la veille du scrutin. L'action se déroule au bureau de vote qui doit rester libre et accessible à tous les citoyens désireux d'y exercer sereinement et sans contrainte leur droit et leur devoir d'électeur. Toute discussion ou débat y est interdit. Le vote est secret ; il ne doit pas être influencé, commenté ou divulgué.

Les enveloppes et les bulletins sont mis à la disposition des électeurs. Après la présentation de leur carte électorale, ceux-ci passent **obligatoirement** par l'isoloir avant de déposer **eux-mêmes** leur enveloppe dans l'urne et d'apposer ensuite leur signature sur la liste d'émargement.

C) Dépouillement

Il a lieu dès la clôture du scrutin et les résultats sont proclamés publiquement puis transmis aux services officiels avec les réclamations éventuelles. Des magistrats de l'ordre judiciaire, représentant le Conseil Constitutionnel, exercent inopinément des contrôles des opérations de vote.

Ce commentaire, sans prétention pédagogique, n'aura pas été vain si vous y avez trouvé quelque intérêt.

Jean CARRIER

ACTIVITE DES SAPEURS POMPIERS

Pendant l'année 1992, le Corps de Première Intervention de Drom est intervenu : sept fois pour des nids de guêpes ou de frelons,
trois fois pour des feux de cheminée,
une fois sur un accident de la route,
une fois pour un feu de véhicule ;

et a participé au Parcours Sportif des Sapeurs Pompiers du Centre de Secours de Treffort (qui avait lieu à Cuisiat).

L'Amicale s'est occupée activement des funérailles de deux défunts de la commune, a apporté ses services pour trois cérémonies et a assuré (avec la collaboration des autres sociétés locales) l'organisation de la fête du village.

FUMEURS ET NON-FUMEURS

Le 1^{er} Novembre 1992 a été mise en application la loi "Evin" du 10/01/92, que d'aucuns appellent la loi anti-tabac, ce qui peut sembler excessif. Effectivement, le principe de cette loi est très simple : **"Il est interdit de fumer dans les lieux à usage collectif, sauf aux emplacements expressément réservés aux fumeurs"**. Un décret complémentaire du 29/05/92 précise que cette interdiction s'étend à "tous lieux couverts ou fermés constituant des lieux de travail ou d'accueil du public. L'autorisation doit être signalée de façon apparente".

La médiatisation poussée de cette loi a surtout fait apparaître l'aspect prohibitif et répressif. Il ne faudrait pas qu'elle oppose fumeurs et non-fumeurs, qu'elle les mette dos à dos ou, pire, qu'elle les dresse face à face. L'usage du tabac n'est pas absolument interdit, mais la notion de "santé publique" est soulignée et le droit du non-fumeur, assez oublié jusque là, enfin reconnu.

Cette question de bon sens et de courtoisie ne méritait peut-être pas d'être traitée par décret dans un pays qui est fier d'être à l'origine des Droits de l'Homme et dont la devise comporte les mots **Liberté** et **Egalité**, mais le Français, c'est bien connu, supporte mal les simples conseils ou recommandations.

Jean CARRIER

ASSOCIATIONS

SAPEURS POMPIERS

Lieutenant Carrier

Sergent Corretel

AMICALE S.P.

Président : Bernard Larruat

Secrétaire : Christian Bonnet

Trésorier : Daniel Brochier

CLUB DE L'AGE D'OR

Présidente : Simone Carrier

Vice-Président : Robert Jolyon

Secrétaire : Lulu Billoux

Trésorière : Denise Jacquemet

COMITE DE

FLEURISSEMENT

Présidente : Monique Bonnet

Vices-Présidentes : Paulette Carrier

Rolande Guillemot

Secrétaire : Denise Jacquemet

Trésorière : M.-Thérèse Corretel

PATRIMOINE

Président : Alex Genin

Vice-Présid. : Marcel Raffin

Secrétaire : J-Cl. Massard

Trésorier : Alain Borron

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : Paulette Carrier

Vice-Présid. : M.-Thérèse Genin

Secrétaire : Andrée Berrucas

Secrét.-Adj. : Martine Bonnet

Trésorière : Martine Vicard

Trésor.-Adj. : Christine Brochier

SOU DES ECOLES

Présidente : Margareth Steel

Secrétaire : Liliane Cantin

Trésorière : Martine Bonnet

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

La salle doit être réservée auprès de Corinne Chapman (74.30.68.18), en lui précisant la durée et les besoins éventuels en vaisselle.

TARIFS	1 jour	2 jours	réunion
Particulier de Drom	500 F.	800 F.	200 F.
Personne extérieure	800 F.	1 300 F.	300 F.
Association Communale	200 F.	350 F.	100 F.

COMMENT OBTENIR


Pièce	Où s'adresser	Renseignement ou pièces à fournir
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Nom, prénoms, date de naissance
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Noms, prénoms, date de mariage
Extrait de décès	Mairie du lieu du décès ou du domicile	Nom, prénoms, date du décès
Fiche d'état-civil	Mairie du domicile ou autre	LF* ou CNI* ou acte de naissance
Extrait de casier judiciaire	Casier Judic. National 44079 Nantes Cédex	Fiche individuelle d'état civil
Carte Nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos récentes, LF* ou extrait de naissance ancienne carte, 2 justificatifs du domicile timbre fiscal
Passeport	Préfecture ou Mairie du domicile	CNI*, 2 photos récentes justificatif domicile, ancien passeport, LF*, timbre fiscal
Duplicata du livret de famille	Mairie du lieu de mariage	Nom, prénoms, date et lieu de naissance des enfants
Carte d'électeur	Mairie du domicile	LF* ou CNI* justificatif du domicile
Copie conforme	Mairie, Gendarmerie ou Commissariat	Original et copie
Légalisation de signature ou procuration	Mairie du domicile	Signature à apposer à la mairie présenter CNI
Permis de chasser (validation à chaque ouverture)	Mairie du domicile	Permis de chasser Attestation d'assurance Timbre fédération
Certificat d'hérédité	Mairie du domicile du défunt	LF* du défunt
Autorisation de sortie du territoire pour mineur	Mairie du domicile	LF* des parents (si divorce : justificatif d'autorité parentale)
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal	LF* des parents ou copie intégrale de l'acte de naissance

* CNI : Carte Nationale D'Identité, LF : Livret de Famille

COMBIEN DE TEMPS CONSERVER NOS PAPIERS ?

TOUTE LA VIE

* Accident du travail * Tous bulletins de salaire * Livret de famille (et tous les jugements éventuels) * Livret militaire (+ toutes pièces complémentaires) * Diplômes * Donations * Testaments * Contrat de mariage * Titres de propriété * Tout ce qui concerne pensions civiles et militaires * Tout ce qui concerne la retraite * Dossiers médicaux *

30 ANS

* Factures des travaux de réparation exécutées par un artisan *

10 ANS

* Tous les papiers concernant la construction * Factures des travaux ou réparations par un commerçant * Souches de chéquiers et relevés de comptes bancaires *

6 ANS

* Copies de renseignements fournis par l'administration des finances * Avertissements du percepteur * Quittances de loyer et de fermage * Pièces justificatives de paiement : arrérages de rente, pensions alimentaires, cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, doubles des bulletins de paie de vos employés, baux de location * Preuves de paiement des impôts * Factures d'E.D.F.-G.D.F.*

3 ANS

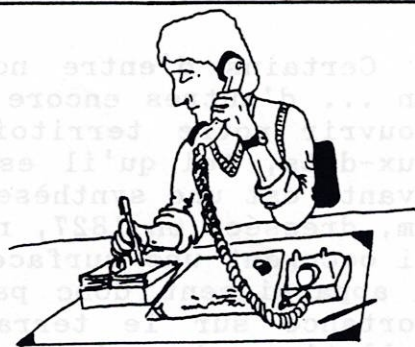
* Redevance télévision *

2 ANS

* Contrats de travail (après leur résiliation) * Quittances de primes d'assurance * Talons de mandats et virements *

1 AN

* Certificats de ramonage * Factures des transporteurs, preuve de leur paiement et récépissés de transport * Notes d'hôtel, de restaurant et de pension * Factures de téléphone *



LE MEILLEUR AMI DE L'HOMME

"Du latin *Canis*. Mammifère domestique de l'ordre des carnassiers, famille des canidés, dont il existe un grand nombre de races, élevées comme chiens de garde, de berger, de trait, de chasse et de luxe (Cri : le chien *aboie, jappe, hurle*). Ainsi débute la définition du mot chien dans le *Petit Larousse*. En milieu rural, cet animal est un élément indispensable du paysage et trouve sa place et son utilité partout : surveillant du troupeau ou auxiliaire du chasseur, gardien de la propriété ou copain des enfants, il est presque toujours un compagnon efficace, sympathique et fidèle ; d'ailleurs, la sagesse populaire ne l'a-t-elle pas hissé au rang de meilleur ami de l'homme ?

Mais les brebis galeuses ne sont pas que dans les troupeaux ... Qui n'a jamais trouvé un de leurs "souvenirs" devant sa porte, ou ses poubelles éventrées ? Qui n'a jamais été exaspéré par des aboiements intempestifs ou continuels ou, pire, n'a jamais craint pour sa sécurité ou celle de ses enfants en présence de représentants peu avenants de la race canine ?

Il serait souhaitable que nos compagnons à quatre pattes conservent leur bonne réputation : un chien correctement soigné et éduqué n'a pas de raison de causer de troubles à son voisinage (il ne doit d'ailleurs pas divaguer). De même qu'un désagrément subi peut s'arranger à l'amiable, pour le bien et la sécurité de tous, y compris ceux des chiens, qui, eux aussi, n'ont pas à être victimes du comportement de l'homme.

Daniel BROCHIER

Certains d'entre nous connaissent bien Drom, d'autres moins bien ... d'autres encore presque pas ! Aussi nous vous proposons de découvrir notre territoire, avec ses routes, ses chemins et ses lieux-dits, tel qu'il est consigné dans le cadastre. Le plan page suivante est une synthèse au 1/10 000 des 13 feuilles du cadastre de Drom, dressées en 1827, révisées pour 1935 et mises à jour pour 1987 (qui occupent une surface de presque 9 m²). Certaines constructions n'y apparaissent donc pas encore, des chemins n'ont plus la même importance sur le terrain, d'autres ont presque disparu et les appellations des chemins et des lieux-dits ont évolué sans être toujours retranscrites sur les cartes par les géomètres du cadastre ... il n'est pas toujours possible pour l'administration de suivre la réalité sur le terrain !

Daniel BROCHIER



SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE DROM

Toute jeune association, la G.V. a tenu son Assemblée Générale le 08 Septembre 1992. Elle a connu un gros succès la première année avec 28 licenciés. Marie Christine Gonzalvez a animé avec compétence 39 séances hebdomadaires à la Salle des Fêtes. En fin de saison, les cours du mardi furent transformés en promenades dans les sentiers avoisinants. L'ambiance fut sympathique et chaleureuse, l'assiduité remarquable.

Satisfaction également dans la trésorerie : le budget prévisionnel permet le maintien de la cotisation annuelle à 300 F. par personne. Les cours ont repris le 06 Octobre avec déjà 27 inscriptions.

Association communale, la G.V. était présente à la vogue de Drom. Des commentaires flatteurs, recueillis dans la foule furent justement appréciés au passage du char GYM. V., avec son tacot fleuri agrémenté gracieusement par quelques jeunes gens sympathiques. Nouveau stand, le "Tour de Drom" fut, lui aussi, très fréquenté.

Paulette CARRIER

10 ANS DE FLEURISSEMENT

Si nous pouvions rajeunir de 10 ans ! ... Peu de personnes s'en plaindraient, je pense ; fermez les yeux ... ça y est, vous y êtes : le village a peu changé, des façades pas encore restaurées ; mais ne trouvez-vous pas qu'il a l'air triste, notre village en 1983 ? Que lui manque-t-il ? Ah ! J'ai trouvé : il n'est presque pas fleuri et les orties bordent les routes. L'environnement, bien sûr ! Nous trouvons que nos voisins Suisses ont un pays propre, fleuri ; mais nous, serions-nous capables d'en faire autant ? Il y a bien déjà des villages fleuris dans le Revermont, pourquoi pas Drom ?

Réveillez- vous, nous sommes en 1993 : l'équipe du Comité de Fleurissement a mobilisé les bonnes volontés pour rendre notre village riant et accueillant.

Merci à toutes les personnes qui ont le souci d'améliorer notre cadre de vie ; même si vous n'avez pas rejoint l'équipe du Fleurissement : puisque vous fleurissez votre maison, puisque vous tondez les bords de routes en même temps que votre pelouse, puisque vous aidez un voisin âgé à aménager un coin fleuri, vous nous aidez à rendre le village plus agréable. Alors, si vous veniez nous rejoindre pour fleurir Drom ensemble ? Il y a du travail : retrouvons nos manches !

Monique BONNET

PATRIMOINE

Au seuil de sa cinquième année d'existence, notre association peut déjà s'enorgueillir d'un bilan globalement positif. La Croix de la Mission 1923, qui fut longtemps un point de repère de notre paysage, veille de nouveau sur notre bourgade ; le sentier des Conches a été réouvert, balisé et entretenu (particulièrement après les chutes de neige de Décembre 1990).

Point stratégique de notre village, le Lavoir a subi un début de cure de rajeunissement mais beaucoup reste encore à faire pour réhabiliter ce site qui mérite une attention toute particulière: dans notre vallée sans rivière, n'est-il pas le seul point du village où l'eau est apparente, véritable signe distinctif de notre relief karstique, avec ses particularités géologiques et ses caprices hydrologiques ?

Si le temps de 1992 n'a pas toujours été favorable à l'avancement de nos travaux (réouverture de nouveaux sentiers, lavoir), il ne nous a toutefois pas empêché d'équiper notre localité d'un point d'accueil et d'information touristique, avec l'accord de la municipalité. Curiosités locales, routes et sentiers sont ainsi mentionnés sur un panneau qui s'intègre bien à la disposition de notre place. Près des bancs de pierres, à l'ombre du tilleul, promeneurs et visiteurs peuvent mieux découvrir les richesses de notre vallée.

Alors, vous qui aimez vivre à Drom et souhaitez conserver et mettre en valeur ce coin typique au coeur du Revermont, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, que ce soit pour une aide de quelques instants ou un suivi plus régulier : l'ouvrage ne manque pas (notre patrimoine historique et culturel est plus riche et diversifié que l'on ne croit) et l'Association PATRIMOINE est ouverte à toute personne partageant cet esprit.

Alex GENIN

LA VOGUE A DROM

Une fois de plus, le fête patronale de notre village a connu un vif succès. Il faut dire que Saint Thyrese, sans doute abondamment imploré, avait dû intercéder en haut lieu pour que le ciel se montrât clément. La pluie, apparue sur le coup de midi, voulut bien attendre la soirée pour revenir.

Ce relatif beau temps permit donc à une foule nombreuse, variée, curieuse et enthousiaste de circuler dans nos rues, d'assister au défilé de chars, de s'attarder devant les stands, de participer aux diverses activités de la fête et de contribuer à l'animation du village envahi par les touristes et les véhicules.

En effet, nombreux étaient ceux qui, déployant beaucoup d'imagination, d'ingéniosité et de patience, dépensant généreusement entre autre leur temps et leur énergie, avaient pris à coeur la réussite de la fête. Cette réussite ne s'évalue pas encore en écus, mais pas non plus en francs ; c'est pourtant une somme : la somme des volontés, des bonnes volontés surtout, qui ont coopéré pour ce résultat.

Félicitations à tous, associations, particuliers, grands et petits, anonymes discrètement dévoués ou participants joliment costumés, pour vos efforts en vue du maintien de la tradition.

Jean CARRIER

